

Le Petit Journal

Bulletin municipal n°64

Janvier 2013

Le Conseil Municipal
vous souhaite
une bonne et heureuse année 2013 !



Photos Danielle Tacyniak

VOTRE AGENDA

- **Vendredi 22 février** : Concert Trio d'Argent – Église
- **Samedi 23 mars** : nettoyage de printemps
- **6 au 13 avril** : Salon du livre - Espace Fernand Léger - Chevreuse
- **Vendredi 31 mai** : Fête des Voisins
- **Samedi 22 juin** : Fête de l'École
- **Samedi 21 septembre** : Fête de St Lambert.



Mairie : 13 rue de la Mairie

Tél : 01 30 43 77 25 – Fax : 01 30 60 97 99

**Permanences : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 16h30
samedi 9h à 11h30**

www.saintlambertdesbois.fr

N'hésitez pas à consulter les tableaux d'affichage de la Mairie.

Saint-Lambert-des-Bois - 78470

Vœux du Maire et Galette des Rois, le 13 janvier 2013

Mes chers concitoyens,

C'est avec joie que je vous ai vus nombreux à notre traditionnelle galette, au centre de Port Royal et cela me conforte dans les positions que je prends pour le bien-être de notre commune.

Nous avons eu la chance de partager ce moment avec Gérard Larcher, sénateur maire de Rambouillet, Yves Vandewalle, Président du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse, Marc Chappuis, notre sous-préfet et de nombreux maires du canton. J'ai surtout retenu des discours prononcés par Messieurs Larcher et Chappuis l'admiration qu'inspire notre commune et j'en suis très fier.

Cette année 2013 verra, je l'espère :

- L'acceptation du contrat rural qui prévoit le ravalement de la mairie, la réfection des allées du cimetière, du chauffage de l'église et des toitures du manoir.
 - L'aménagement probable du carrefour de la D91 et D46. La commission des sites et le PNR ont finalement émis un avis favorable pour le rond point et l'avis définitif devrait nous parvenir en février.
 - La suppression de la station d'épuration de la Brosse. Les eaux usées du hameau seront dirigées par un grand collecteur vers la nouvelle station du Mesnil Sevin. Les travaux doivent s'effectuer cet été.
 - La recherche d'un endroit approprié pour installer la station du village, puisque l'agence de bassin ne veut plus subventionner le projet qui prévoyait la remontée des eaux usées vers le collecteur intercommunal de Trotigny.
 - Le maintien du nombre de classes dans notre école à la rentrée prochaine.
- A ce propos j'informe les parents que je ne donne pas de dérogation scolaire pour inscrire leurs enfants dans une autre commune. Cela représente un coût supplémentaire et met en péril le devenir de notre école. Je souhaiterais d'ailleurs pouvoir accueillir de nouvelles familles dans notre commune et pour cela une légère densification de l'habitat qui respecterait la charte du Parc et préserverait les terres agricoles est souhaitable. Mais la révision du POS, nécessite l'établissement d'un PLU (plan local d'urbanisation) et ce travail ne peut pas être mis en route tout de suite.
- Le maintien de l'activité de la Source. Suite au recours déposé par les associations contre le permis de construire, Nestlé a délocalisé sa production en Belgique, a licencié plusieurs personnes et la relance de l'activité par un éventuel repreneur est maintenant retardée. Cela aura des conséquences fâcheuses sur les recettes de la commune et je pense surtout aux salariés dont certains habitent Saint Lambert, Chevreuse ou les alentours.
 - L'augmentation de la fréquentation de la bibliothèque. La mise en réseau avec les communes voisines offre un choix plus large et une plus grande souplesse et je vous invite à y venir plus nombreux.
 - La mise en route de l'intercommunalité, effective depuis le début janvier, et dont Jacques Pelletier, maire de Milon est président, nous aidera à régler le problème de téléphonie mobile et de haut débit.

J'en profite pour remercier tous ceux qui m'aident dans mes tâches de maire :

- Mon conseil municipal et tout particulièrement Sylvie Anglars en charge du CCAS dont la compétence est aussi bien appréciée par nos jeunes que par nos aînés.
- Laurence en charge du personnel et de tous les dossiers importants.
- Veronique, Nathalie et Martine qui chacune sont au service des petits et des grands avec beaucoup de dévouement.
- Notre nouvel agent technique, Fabrice Couve qui a su se faire apprécier très rapidement
- Nos enseignantes, Cécile, Francine et Sandrine qui forment nos enfants avec toujours autant de gentillesse, de conviction et d'efficacité.
- Notre bibliothécaire Thierry Sautelet qui vous attend beaucoup plus nombreux.
- Le comité des fêtes, animé par son dynamique président Daniel Leroux qui tout au long de l'année organise avec son équipe un programme de festivités de qualité.
- L'association sportive et son ex-présidente Nathalie Paille.

De tous côtés on nous annonce une année difficile, mais elle peut aussi être heureuse si au sein de notre commune nous faisons tous des efforts d'empathie, de compréhension et d'amitié.

L'équipe municipale et moi-même vous adressons tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Votre Maire
Jean-Pierre Le Métayer





La galette a aussi été l'occasion de récompenser les lauréats de la maison la mieux décorée en ces périodes de fêtes, et c'est la famille André qui a obtenu le 1^{er} prix.

Félicitations !



Notre traditionnel spectacle d'avant galette était cette fois « **Alice au pays des merveilles** » avec en particulier, Sarah, la fille de notre amie Claire Gadéa.



Photos Nathalie Paille, Danielle Tacyniak, Claire Colin



Cérémonie des 8 mai 2012 et 11 novembre 2012

Ces 8 mai et 11 novembre 2012, ont eu lieu les commémorations des Armistices de nos deux Guerres Mondiales, organisées par la section des Anciens Combattants, Prisonniers de guerre et Combattants d'Algérie Tunisie et Maroc (CATM), dont le Président est Christian Fernandez. En voici quelques souvenirs montrant à la sortie de la messe célébrée par le père Michel Derache, le rassemblement autour du monument aux Morts pour l'appel aux Morts, le dépôt de gerbe et les enfants de l'école prononçant le discours officiel du Ministère. Après la minute de silence, nous avons chanté la Marseillaise. Ensuite, la section et l'association « Saint Lambert en Fête » ont offert un vin d'honneur à l'Espace Associatif.

*Texte et photos
Danielle Tacyniak
Conseillère Municipale*



À L'ÉCOLE

Fête de l'école - Samedi 23 juin

Il n'est pas de fin d'année scolaire sans la traditionnelle fête d'école.

Cette année, les enseignantes avaient envie de voir danser et chanter tous les élèves ensemble, de la petite section au CM2. Petits et grands ont joué le jeu sous le regard émerveillé des parents. Les enfants les ont ensuite invités pour une dernière danse !

La remise des prix aux CM2 a suivi et la fête s'est terminée par un apéritif offert par la mairie de St Lambert accompagné de tartes salées et sucrées confectionnées par les parents.



ÉVÈNEMENTS ET ASSOCIATIONS

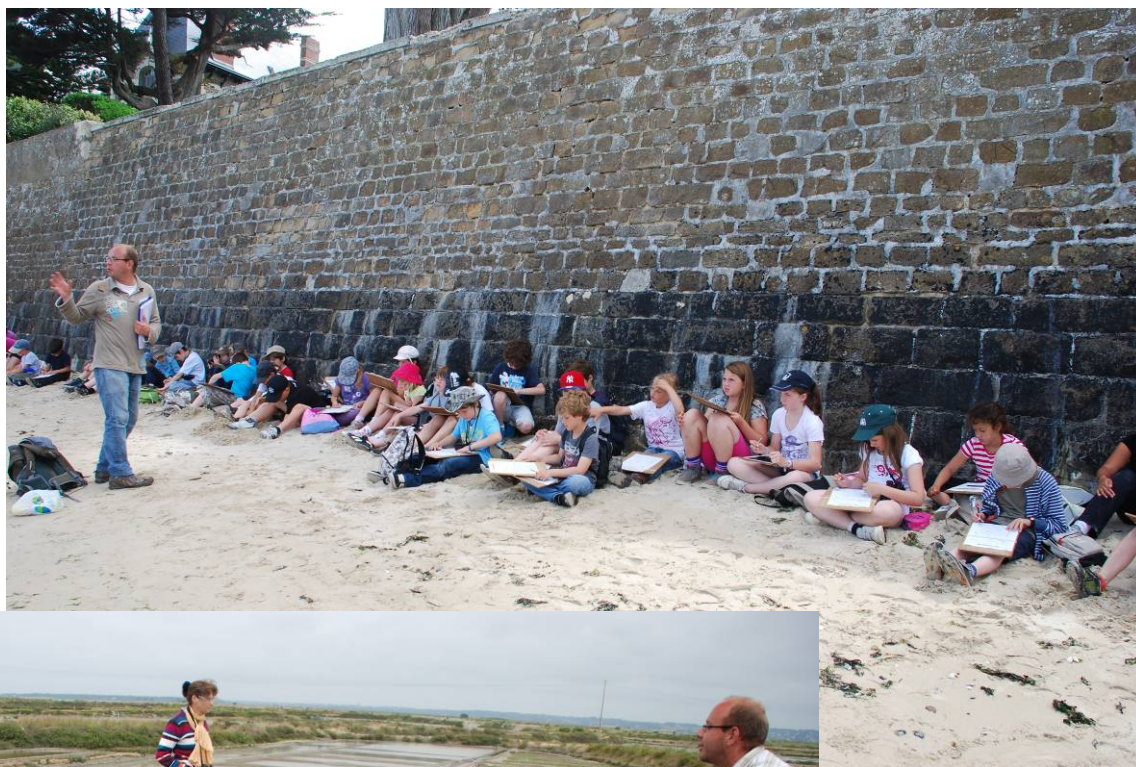
Classe découverte au Pouliguen – juin

Quelle chance de partir observer les oiseaux marins pendant 4 jours !

Les 33 élèves de l'école (du CP au CM2) ont travaillé avec un animateur technique spécialisé en ornithologie. Et afin de mieux identifier les oiseaux, les enfants ont étudié leurs cris, la forme de leur bec, leurs particularités, leurs comportements ...

Les enseignantes en ont profité pour leur faire découvrir les spécificités d'une région littorale : l'estran, le phénomène des marées, les marais salants, la faune, la flore...

Ce fut une belle expérience pour tout le monde !



Nous remercions très sincèrement les mairies de St Lambert, Milon, St Forget, M. Marc Pelletier (Centre de Port Royal), La Source de St Lambert, M. Gerin (concessionnaire Renault aux Ullis) pour leur généreuse participation mais aussi les parents d'élèves de l'école qui ont su organiser des activités pour faire diminuer le coût des familles.

Sandrine Defontaine
Directrice de l'École
Conseillère Municipale

Photos Sylvie Lavieville

1^{er} JUIN 2012 - ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

SORTIE ANNUELLE POUR LES ELEVES DE L'ECOLE AU MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE DE PARIS

Hé là ! Hé là ! Où allons-nous aujourd'hui avec les anciens combattants de Saint Lambert ? C'est à Paris au Muséum National pour voir : des ALLOSAURES, des DINOSAURES, des ARCHEOPTERYXS, puis des FOSSILES avec des DIPLODOCUS et des TYRANNOSAURES et autres... Nous pourrions en citer encore, et encore !... Car depuis 600 millions d'années, notre terre et les airs dans lesquels elle baigne, ont vu mille espèces avant qu'arrive l'HOMME.

La galerie de PALEONTOLOGIE est impressionnante et d'une richesse à nulle autre pareille : elle est unique au monde. Quant à la GRANDE GALERIE, on reste bouche bée ! Incroyable !!! Après être passés dans les milieux marins, jusqu'aux ABYSSES, nous voilà sur Terre ! La surprise est grande de voir un immense cortège d'animaux qui peuplent la savane, les forêts tropicales, les déserts de minéraux ou de glace...

Les guides qui ont dû se partager les deux groupes de Saint Lambert, sont hautement qualifiés. De plus, ils savent parler et intéresser la quarantaine de personnes non spécialistes de tous âges que nous sommes (de 7 à 83 ans) ! Ce fut passionnant pour tous.

Le retour se fit dans le calme et suivant les horaires impartis ! (08h30-19h00)

Bravo à tous !

Odile Fernandez-Heraud

P.S. - Et il y reste encore à voir la « MINERALOGIE », le JARDIN DES PLANTES, et la MENAGERIE ! Pour quand la suite ?

PETIT MOT SPECIAL ...

Bravo à nos élèves de 6^{ème} et à leurs enseignantes : ceux qui ont intégré la 6^{ème} cette année ont tous reçu les Félicitations au 1^{er} trimestre !

LES NOUVELLES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE ST LAMBERT

Le 30 juin une animation a clôturé notre année sportive.

Petites et grands se sont affrontés au tournoi de double de mini tennis tandis que d'autres jouaient au beach volley.

Stephane MARTINEZ nous a présenté le nouveau professeur de tennis qui lui a succédé depuis la rentrée.

Merci à lui pour toutes ces années et bonne route dans son nouveau challenge !

Nous avons bénéficié d'un beau temps (cela mérite d'être souligné !!) et le soir, le dîner de l'amitié a réuni une trentaine de personnes.

Bienvenue à Anthony LOBATO qui entraîne depuis la rentrée 23 élèves.

L'assemblée générale du 21 décembre a validé la démission du bureau antérieur. Des candidats motivés à la reprise se sont présentés. A l'occasion de cette AG, le maire et le conseiller municipal présent ont évoqué des problèmes qui ont entraîné le retrait de la candidature du bureau dans l'attente d'une réponse de la mairie pour validation.

A ce jour aucune solution ne semble être trouvée. Le bureau de l'association sportive de St Lambert des Bois est donc vacant.

Pour toute information concernant le tennis et l'association sportive veuillez contacter la mairie.

*Nathalie Paille, ex-Présidente
et le Bureau Sortant de l'Association Sportive*



ASSOCIATION SAINT LAMBERT EN FÊTE

Fête de Saint-Lambert, le 15 septembre 2012



Sur le thème du Far-West, la fête du village est lancée.

Dès le vendredi 14 après 16h30 la cour de l'école est animée : le grand chapiteau est monté, puis les tentes et même dans la pénombre, les tables et chaises mises en place par l'équipe de Saint Lambert en Fête.

Le lendemain matin, les stands se montent pendant que à la cuisine, l'animation bat son plein grâce à

quelques petites mains : préparation des cocktails, de l'entrée (salade Far-West).

A 15h tout est prêt pour la fête, les cow-boys et quelques indiens apparaissent sur la prairie ensoleillée (sans leurs montures !!). Les plus jeunes se pressent dans la structure gonflable du Saloon, se promènent sur les poneys, pêchent à la ligne ou se font maquiller

Leurs aînés tentent de tenir sur le rodéo mécanique, parfois s'exercent à la danse country ou montrent leur adresse au tir à la carabine, à l'arc ou au fer à cheval : une après midi très agréable pour tous, petits et grands, tout cela en musique country !



Mais toute bonne chose ayant une fin, il faut penser quitter la prairie pour se rendre sous le préau où attend l'apéritif, toujours aussi convivial. Pendant ce temps les enfants s'installent devant la vidéo Rango. A 20h30 le diner est lancé, chacun s'installe pour le repas far-west ! L'animation country peut reprendre, que de monde sur la scène ! Chacun reprend les pas appris l'après midi, comme il peut !



Avant le dessert un déplacement s'impose pour admirer un feu d'artifice toujours aussi agréable à contempler et la country fait place à une musique plus actuelle.

La fête est finie, dimanche sera le jour du rangement et nettoyage : merci à tous les courageux venus aider l'équipe de Saint Lambert en fête !



Photos Fabrice Vacheron

L'animation Noël

Le 15 décembre, une quinzaine de personnes (adultes et enfants) répondent à l'appel pour décorer le sapin et le village pour Noël : les acrobates montent toujours plus haut pour fixer guirlandes électriques et paquets cadeaux dans le grand sapin proche de la salle des associations ; c'est l'occasion de démarrer une opération qui pourra être renouvelée en décembre 2013 !

Un concours des plus belles maisons décorées pour Noël a aussi été lancé. Le jury est passé de jour et de nuit : 18 maisons étaient décorées ou illuminées, c'est peu pour notre village. Les prix ont été décernés lors de la galette. Merci à tous ceux qui ont joué le jeu !

*Gwenaëlle Gueguen, Trésorière
et le Bureau de l'Association Saint Lambert en Fête*

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Le 25 mars 2012, l'association « SAINT LAMBERT EN FÊTE » a organisé une équipe de volontaires pour effectuer le nettoyage de la Commune.

21 bénévoles ont parcouru les Routes Départementales 91 et 46, les rues du VILLAGE, du hameau de VAUMURIER et le parking de l'Abbaye de PORT ROYAL DES CHAMPS.

Les enfants de SAINT LAMBERT suivis de quelques parents ont effectué le nettoyage du hameau de LA BROSSE.

La veille, les élèves de l'école, accompagnés des enseignantes ont effectué le nettoyage de l'aire de loisirs, des terrains de tennis et de l'école.

La « récolte » fut de plus de 2 m³ de détritux...

La matinée s'est terminée, devant le Hangar Communal, par une collation fort bien organisée.

PROCHAIN NETTOYAGE AVEC LE PNR : SAMEDI 23 MARS 2013. VENEZ NOMBREUX !



*Texte et photo
Christian Fernandez*



LES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LE CCAS

DEJEUNER DE NOEL DES SENIORS

AU RESTAURANT « LA TABLE DES BLOT » à Dampierre

Cette année encore, le CCAS a réuni fin novembre les seniors du village autour d'une très bonne table de la vallée.

C'est le moment privilégié qu'apprécient tout particulièrement nos seniors car il allie partage et convivialité. Un évènement pour se revoir et se remémorer de bons souvenirs. Cette année encore ils avaient répondu très nombreux à l'invitation du CCAS.

Ce fut également l'occasion de fêter quelques anniversaires, les dames reçurent un très joli bouquet et les messieurs un coffret contenant une excellente bouteille... Monsieur le Maire en a profité pour exprimer sa joie de revoir tous ces Saint Lambertois

qui pour certains l'ont connu en culotte courte... Toute l'équipe du CCAS vous souhaite une excellente année 2013 et vous dit à très bientôt.



NOEL DES PETITS

Les traditions perdurent à Saint Lambert, le Père Noël a une fois de plus rendu visite aux tous petits de notre village !

Le CCAS avait préparé sa venue en décorant le sapin, il avait eu le temps de déposer les cadeaux, cadeaux qui intriguaient les enfants à leur entrée dans la salle des associations ... Le comité des fêtes a aussi participé en décorant le grand sapin jouxtant la salle, le père Noël pouvait ainsi se repérer dans la nuit !

Cette année encore les plus petits versèrent quelques larmes de peur en voyant ce vieux monsieur à la longue barbe blanche, les autres enfants qui l'avaient déjà rencontré étaient plus aguerris et téméraires allant jusqu'à s'asseoir sur les genoux du Père Noël.

Le père Noël est ensuite reparti pour continuer sa distribution de jouets sous les hurras des enfants.

Un goûter les attendait et une myriade de bonbons fut dégustée en un clin d'œil !

A l'année prochaine Père Noël !



La prochaine sortie organisée par le CCAS est celle destinée aux enfants de l'école et ceux non scolarisés à Saint Lambert : cette année ils découvriront le nouveau spectacle Bouglione le 24 février 2013 !

*Texte et Photos Sylvie Anglars
Conseillère Municipale*

Résumé des décisions prises par le Conseil Municipal

Cette rubrique vous informe des décisions principales prises lors des Conseils Municipaux mais ne se substitue pas à la lecture des Comptes-Rendus de Conseil.

Conseil Municipal du 23 mars 2012 :

- **Approbation des comptes de gestion 2011** : commune, assainissement et habitat et des comptes administratifs 2011
- **Vote des budgets primitifs 2012 et des taux.**
 - Taxe d'habitation : 9,83
 - Taxe foncière bâti : 4,50
 - Taxe foncière non bâti : 19,92
 - Contribution Foncière Entreprises : 20,57.
- **Reconduction de la mission du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour l'entretien et de la gestion des rivières**, conformément aux engagements de sa charte et sur le territoire communal.
- **Transports scolaires** : Demande de modification des horaires de bus 3931 (décalage de 5 à 10mn plus tôt) vers SQY pour intégrer les embouteillages et la desserte vers les lycées.
- **Indemnité de gardiennage de l'église** fixée en 2012 à 474,22 €
- **Informatisation de la bibliothèque** : Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre de la mise en place d'un futur réseau de bibliothèques

Conseil Municipal du 12 juin 2012 :

- **Affaire Yvelines Environnement, Aavre, la Saint Lambert contre la source du Val de Saint Lambert et la commune** (pouvoi n°359703). Pouvoir donné au Maire pour représenter la commune en cassation devant le Conseil d'État dans). Provision de frais et honoraires de 5 000€.
- **Approbation de la convention de coopération entre le SIVOM et les communes membres de la future communauté de communes**, prenant fin dès publication de l'arrêté préfectoral de création de la Communauté de communes.
- **Approbation du périmètre de l'intercommunalité de la Haute Vallée de Chevreuse**, avec les territoires de Chevreuse, Choisel, Dampierre, Lévis Saint Nom, Le Mesnil Saint Denis, Saint Forget, Saint Lambert des Bois, Saint Remy lès Chevreuse et Senlis. Siège à l'adresse du SIVOM de la région de Chevreuse, chemin des Regains.
- **Majoration des droits à construire**, décision de surseoir car la loi sénatoriale visant à l'abroger est en cours.
- **Avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Etudes (SAGE)** des bassins de l'Orge et de l'Yvette présenté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) Orge-Yvette.
- **Tarifs Péri-scolaires 2012 - 2013** :
 - **Cantine** : Enfants de Saint Lambert 4.00 € ; Enfants extérieurs 4.80 € ; Occasionnels 5.20 €
 - **Garderie Matin (tarifs inchangés)** :
 - ❖ Forfait mensuel enfants de St Lambert 10,00 € ; Forfait mensuel enfants extérieurs 12,00 € ;
 - ❖ Occasionnels, par vacation 2,00 € (Saint Lambertois) ; 2,50 € (extérieurs)
 - ❖ Au-delà de 4 vacances, application du forfait mensuel (10 ou 12 €)
 - **Service du soir jusqu'à 18h30** :
 - ❖ **Garderie** :
 - Forfait mensuel enfants de St Lambert 25,00 €
 - Forfait mensuel enfants extérieurs 30,00 €
 - Pour les occasionnels, par vacation 5,00 € (Saint Lambertois) ; 6,00 € (extérieurs)
 - Au-delà de 4 vacances, application du forfait mensuel (25 ou 30 €)
 - ❖ **Étude (les lundis et jeudis)** :
 - Forfait mensuel enfants de St Lambert 35,00 €
 - Forfait mensuel enfants extérieurs 40,00 €
 - ❖ **Garderie et étude** :
 - Forfait mensuel enfants de St Lambert 45,00 €
 - Forfait mensuel enfants extérieurs 50,00 €
- **Instauration de la PFAC - Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif**, avec entrée en vigueur au 1er juillet 2012 en remplacement de la Participation pour le Raccordement à l'Égout (PRE) qui est supprimée à compter de cette même date.
- **Emploi pour lequel un logement de fonction peut être attribué** : emploi d'agent technique
- **Participation au réseau de lecture publique des bibliothèques de la Communauté de Communes CCHVC** (participation de St Lambert : 285,93 € la 1^{ère} année en dotation de démarrage, 344,14 € la 1^{ère} année en dotation de fonctionnement et 359,97 € les années suivantes) **et demande de subvention pour informatisation de la bibliothèque** à hauteur de 7197,01€HT.

Conseil Municipal du 29 juin 2012 :

- **Modalités de consultation du public sur l'information concernant la « Majoration des droits à construire » :** mairie, site internet, affichage, distribution dans les boîtes aux lettres du 16 juillet au 15 septembre 2012.
Mais : la commission des affaires économiques du sénat a adopté, le 4 juillet 2012, la proposition de loi visant à abroger la loi portant majoration des droits à construire.

Conseil Municipal du 16 octobre 2012 :

- **Approbation du Contrat rural 2013/2014**
- **Approbation des modifications des statuts du SIAHVY** (ajout de 2 communes : Saint Jean de Beaugard et Cernay la ville) et clarification des compétences.

Conseil Municipal du 27 novembre 2012 :

- **Adoption des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC)**
- **Désignation des représentants à la CCHVC : Titulaires : MM JP LE METAYER (9 voix), B.GUEGUEN (9 voix), Suppléants : Mme D.TACYNIAK (9 voix), M. C.LE VAILLANT (7 voix).**
- **Protection sociale complémentaire :** participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité
- **Tarifs de location de l'Espace Associatif :**
 - Pour les CE d'entreprises ou autre entité constituée et juridiquement responsable : 1200 € pour la journée
 - Pour les associations extérieures à Saint Lambert : 800 € pour la journée

Pour ces deux premières catégories, la réservation sera effectuée deux mois à l'avance.

- **Pour les habitants de Saint Lambert :**

- ❖ 150 € en journée (de 9h00 à 18h00)

- ❖ 300 € en soirée (à partir de 18h00)

- **Pour les associations de Saint Lambert : 300 € de 9h00 à 18h00**

Pour l'ensemble de ces catégories, la **priorité sera donnée aux événements de la municipalité**. En cas de demandes concomitantes, celles-ci seront traitées par ordre d'arrivée.

Les associations sportives communales ainsi que les services utilisateurs liés aux activités festives, culturelles et éducatives sont exonérés de droit. Ils doivent cependant informer la mairie préalablement à toute occupation.

Madame J.FLAMENT n'assurera plus la gestion de l'espace multivalent.

- **Demandes de subvention au PNR :**

- Pour les **aménagement paysagers du cimetière** au titre du programme travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics : subvention de 70% plafonnée à 23 000€ sur un programme général et 75 000 € sur un programme particulier
- Pour la **reprise de la maçonnerie et de la couverture de la chaufferie de l'église** (site classé) au titre du programme travaux de traitement des points noirs paysagers : subvention de 70%, aide maximum versée HT de 10000€ sur un programme général et 45 000 € sur un programme particulier.

- **Dissolution du Syndicat d'Études d'Urbanisme et d'Aménagement de la Haute Vallée de Chevreuse, suite à la création de la CCHVC** et demande de répartition de l'actif s'il y a lieu sur la base du nombre d'habitants.

*Résumé réalisé par Danielle Tacyniak
Conseillère Municipale*

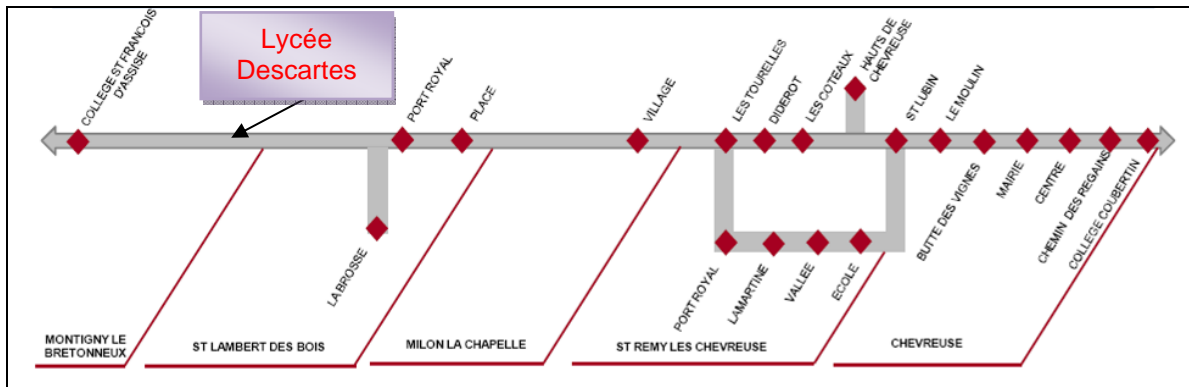
Les bus à St Lambert

Pour l'année scolaire 2012/2013, 29 familles de St Lambert sont concernées par les transports scolaires, ce qui correspond à environ 37 enfants : 16 d'entre eux vont au collège de Chevreuse, 17 vers Saint-Quentin (collège St François, collège Champollion, lycée Descartes, lycée E. de Breteuil, lycée hôtelier, lycée franco-allemand à Buc) et il y a aussi un élève en pension et 3 élèves pour lesquels les affectations ne sont pas connues.

La ligne de bus 3931 (ligne publique, que chacun peut donc emprunter, mais ne circulant que pendant les périodes scolaires) assure la navette entre le Collège P. de Coubertin à Chevreuse et le Collège St François d'Assise à Montigny le Bretonneux. Vers le collège de Chevreuse deux navettes sont assurées le matin et le soir. De même pour St François d'Assise (1 seule navette le soir à 4h et demie).

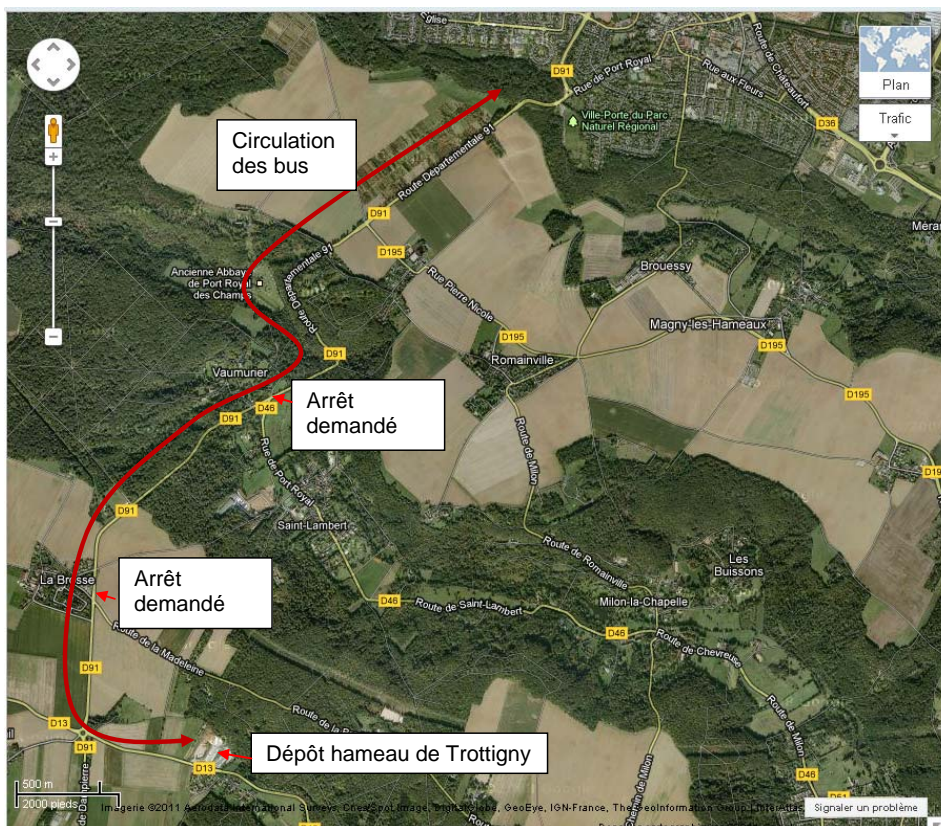
Les familles sont satisfaites de la desserte vers le collège de Chevreuse, régulière et sans retard particulier.

La desserte de St François d'Assise a été légèrement modifiée suite à notre demande datant de 2011 : un arrêt de bus supplémentaire a été créé au lycée Descartes. Les lycéens peuvent donc emprunter ce bus s'ils sont aux lycées de St Quentin : l'arrêt de bus Descartes ou celui de la Mare Caillon situé à côté, permet d'accéder en 10 mn au centre de Saint Quentin, et aux autres lycées.



La deuxième demande qui a été formulée est d'avancer de 5 mn minutes l'horaire du matin de cette desserte, pour prendre notamment en compte une circulation de plus en plus dense vers Saint Quentin. Lors d'une réunion tenue en septembre 2012 avec la SAVAC (MM Bigot et Bay), il a été convenu que ce décalage serait mis en place en novembre 2012. Un décalage plus important n'est pas aujourd'hui accepté par la SAVAC (impact horaire trop important pour les élèves au départ de Chevreuse).

D'autres actions sont en cours : de nombreux bus circulent sur la RD91 en provenance ou vers le dépôt de Trotigny, nous demandons l'arrêt de certains bus à St Lambert (sans création ni détournement de ligne, trop onéreuses) au hameau de la Brosse et au Village. Des demandes sont formulées dans ce sens vers la CASQY qui malheureusement ne nous répond pas pour l'instant.



Danielle Tacyniak
Conseillère Municipale



La nouvelle Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse se met en place !

En janvier 2013, la CCHVC a été créée.

Elle regroupe 10 communes et 26 000 habitants :

Chevreuse, Choisel, Dampierre, Levis-Saint-Nom, Le Mesnil-Saint –Denis, Milon-la-Chapelle, Saint-Forget, Saint-Lambert, Saint-Rémy-les-Chevreuses, Senlisse.

Pourquoi une Communauté de communes ?

L'intercommunalité a été relancée dans les années 90 avec les lois Pasqua (1995), Voynet (1999) et Chevènement (1999), l'objectif étant de réorganiser les territoires et d'adapter les collectivités locales au contexte européen. En effet, les 36 000 communes sont trop petites pour mettre en œuvre des politiques publiques d'aménagement efficaces, et ce dans tous les domaines : économie, services publics, habitat, transports, social, tourisme, équipements culturels et sportifs, etc. C'est pourquoi les EPCI ont été créés : ce sont des communautés de communes pour les secteurs ruraux.

Quel seront ses compétences ?

Les choix des compétences de notre communauté de communes ont été préparées durant toute l'année 2012 par diverses commissions d'élus des 10 communes.

A) Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace communautaire
- Action de développement économique

B) Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement

C) Compétences facultatives

- L'action sociale
- Voirie, transports et déplacements

D) L'intérêt communautaire

- Ce chapitre est prévu pour ouvrir de nouvelles possibilités de mise en commun de moyens

Comment cela fonctionnera-t-il ?

Il est créé un **conseil communautaire** composé de 35 membres, élus municipaux des 10 communes élus par leur conseil municipal. Chaque commune sera représentée en fonction de l'importance de sa population.

Pour Saint-Lambert, les 2 titulaires sont Jean-Pierre LEMETAYER et Bernard GUEGUEN et les 2 suppléants sont Danielle TACYNIAK et Charles LE VAILLANT.

Le conseil communautaire a élu un **bureau** de 10 membres dès le premier conseil de janvier 2013.

La gestion sera assurée par des agents de notre communauté de communes.

Quels seront ses moyens financiers ?

Notre CCHVC a choisi la fiscalité additionnelle ; le principe consiste à percevoir un taux sur chacune des 4 taxes directes locales. Les taux seront définis chaque année en fonction des compétences mises en œuvre. D'autres mesures techniques accompagneront cette fiscalité.

Quels seront les effets globaux sur les contribuables ?

Ce tableau donne les estimations. Le but est de ne pas alourdir les impôts mais de faire mieux ensemble : pour Saint-Lambert, en moyenne, chaque ménage contribuera pour 7,85€ en 2013.

Evolution *	Estimation en € par rôle	Estimation en € par habitant
CHEVREUSE	4,93	1,97
CHOISEL	6,05	2,54
DAMPIERRE-EN-YVELINES	5,49	2,07
LEVIS-SAINT-NOM	5,39	2,02
LE MESNIL-SAINT-DENIS	4,62	1,79
MILON-LA-CHAPELLE	8,97	2,83
SAINT-FORGET	5,86	2,19
ST-LAMBERT	7,85	2,87
ST-REMY-LES-CHEVREUSE	5,71	1,96
SENLISSE	6,32	2,50

C'est une autre façon de travailler pour les communes et l'intégration se fera en douceur en prenant le temps nécessaire pour avancer ensemble.

Bernard Gueguen
Maire Adjoint

TRÈS HAUT DEBIT – FIBRE OPTIQUE

En qualité de référente à St Lambert pour le haut-débit, j'ai été conviée et me suis rendue à une réunion le 30 mars 2012 au Palais des Congrès de Versailles, réunion au cours de laquelle le Conseil Général des Yvelines a présenté le **Schéma d'Aménagement Numérique des Yvelines** aux 232 représentants des communes ou intercommunalités présents dans la salle.

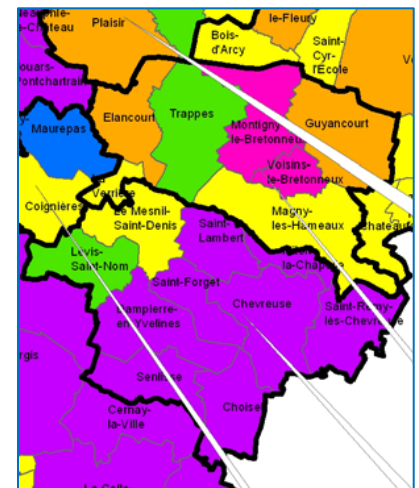
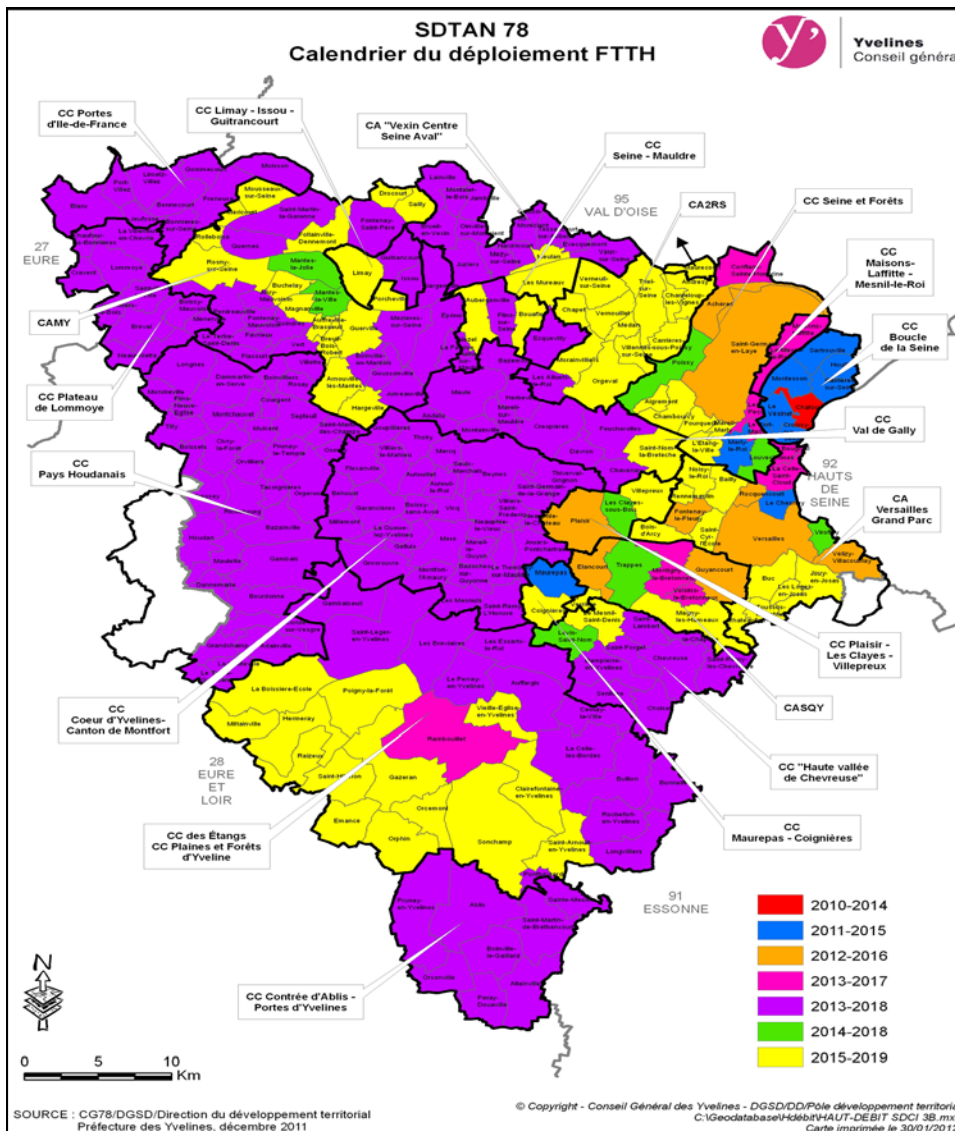
Les documents présentés sont disponibles à l'adresse suivante : www.yvelines.fr/documents-sdtan.

L'objectif est que la fibre optique soit disponible pour tous les Yvelinois en 2020, avec la même qualité de service sur l'ensemble du territoire. En 2012-2013 sont réalisées les études préalables et le réseau sera construit à partir de 2014. Des accords avec Orange vont permettre la réutilisation des fourreaux existants pour le passage de la fibre, qui, pour alléger les efforts de génie civil, passera par endroits en aérien. Le déploiement est réparti entre Orange, SFR et le Conseil Général, les premiers se focalisant sur les zones les plus urbaines.

Aujourd'hui la solution retenue est le **FtTH : Fiber to the Home**, ce qui signifie qu'une fibre est tirée jusqu'au domicile des personnes (par opposition à une ligne n'allant pas jusqu'à l'habitant mais jusqu'au dernier amplificateur et combinant éventuellement fibre optique et réseaux en cuivre, avec forcément une baisse de performances).

Le Conseil Général invite les particuliers amenés à réaliser des travaux à leur domicile, d'effectuer d'ores et déjà le câblage intérieur pour accueillir le haut débit dans leur installation personnelle. D'autre part, il insiste pour que chaque administration/commune ou autre entité réalisant des travaux de génie civil (assainissement, voirie, etc.) en informe le Conseil Général afin d'optimiser les coûts.

Pour Saint-Lambert et l'ensemble de la Communauté de Communes, l'objectif du Conseil Général est que nous soyons équipés entre 2013 et 2018 comme l'indique la carte ci-jointe.



Entretien de la Commune

Déneigement

Merci à Fabrice, notre employé communal et à Pascal (employé de Saint-Forget) pour le déneigement réalisé dans la soirée du 19/1/2013 et les jours suivants et ayant permis aux automobilistes de circuler en sécurité ! C'est un bon exemple de coopération entre les Communes que nous avons là.

Entretien

On constate néanmoins quelques actes d'incivilité : déchets lancés au-dessus du mur du cimetière, dépôts de bouteilles de gaz sur la route de l'abbaye, poubelles mal fermées et « mal faites », papiers de bonbons et kleenex jetés sur le parking de l'école ...



COLLECTER LES BOUCHONS

La collecte de bouchons mobilise toutes les énergies, depuis l'obtention de sacs plastiques à La Poste jusqu'à la sensibilisation dans les écoles ou les interventions dans les entreprises. Ce que nous pressentions en septembre 2011 s'est concrétisé en fin d'année : nous avons inversé la tendance à la baisse de la récolte des bouchons, nous avons pu récolter, stocker, trier et envoyer **95 tonnes** de bouchons dans les usines de recyclage (74 tonnes en 2010).



Merci à vous tous, nos collecteurs, c'est à vous que nous devons cette prouesse. Pouvons-nous encore faire mieux ? C'est le challenge que nous nous sommes lancés pour 2012.



Entre janvier 2011 et mai 2012, nous avons pu aider au financement de

12 projets : achat de 4 fauteuils handibasket, 1 fauteuil pour la pratique du tennis de table, 2 handibikes, 1 table showdown (ping-pong pour non voyant, voir photo ci-contre), 1 table pour tennis de table, la participation à l'appareillage d'un planeur pour pilotage par une personne handicapée, des semelles orthopédiques pour la pratique du rugby,

sans oublier notre participation à la pratique de l'équitation pour 19 personnes handicapées mental. Le tout pour une valeur de **19.466 €**

Merci à toutes et à tous pour votre implication dans la collecte. Nous rappelons que nous collectons tous les bouchons ou assimilés en plastique dur (surtout **ni métal, ni pile**).

Roger Naras

Nouveau permis de conduire européen – depuis le 19/01/2013

Harmonisation des 130 modèles de permis de conduire européens - Des nouvelles catégories européennes

Certaines catégories de permis de conduire existantes sont modifiées et six nouvelles catégories sont créées qui touchent essentiellement les conducteurs des deux roues motorisées (AM, A2) et les professionnels de la route (C1, C1E, D1, D1E)

Deux roues : la conduite change :

- **Une catégorie AM équivalente de l'actuel Brevet de Sécurité Routière (BSR) est créée.** Elle permet de conduire des cyclomoteurs de moins de 50 cm³ et des voiturettes. Le BSR reste valide. Le permis AM est obtenu après une formation spécifique, délivrée par les écoles d'enseignement de la conduite automobile.
- **L'âge d'accès à la catégorie A est modulé de 14 à 24 ans pour renforcer la prévention et la lutte contre l'insécurité routière.** Un principe de progressivité fixe des étapes selon la puissance des deux roues motorisées.
 - 14 ans / AM / cyclomoteur inférieur à 50 cm³
 - 16 ans / A1 / cyclomoteur de 50 à 125 cm³
 - 18 ans / A2 / moto de 125 à 600 cm³
 - 24 ans / A / moto supérieur à 600 cm³ (ou à partir de 20 ans après 2 ans de permis A2)

Le format du « permis rose » actuel sera adapté dès le 19 janvier pour intégrer ces nouvelles catégories. Au deuxième semestre 2013, le « permis rose » sera remplacé par un titre sécurisé au format carte de crédit. Celui-ci sera valable 15 ans (5 ans pour les poids lourds et pour les transports en commun).

Tous les permis de conduire délivrés avant le 19 janvier 2013 demeurent valables jusqu'en 2033.

Il est inutile de vous rendre en préfecture ou sous-préfecture pour changer votre permis de conduire !

Seuls les nouveaux conducteurs, les personnes obtenant une nouvelle catégorie de permis, les professionnels ayant obligation de renouveler leur permis, les personnes dont les droits à conduire sont soumis aux résultats d'une visite médicale et les personnes ayant déclaré une perte ou un vol se verront délivrer un nouveau permis de conduire.

Les 38 millions de permis de conduire actuellement utilisés seront progressivement échangés contre des permis du nouveau en format carte de crédit, à compter de l'année prochaine, selon des modalités qui seront précisées ultérieurement. Le principe du permis à points reste en vigueur.

13^{ème} saison de Lirenal - le Salon du Livre de la Vallée

La 13^{ème} saison de Lirenal, le Salon du Livre de la Vallée, est lancée. Elle est placée pour cette 13^{ème} édition sous le thème de « L'Étrange » ... Cette année encore, les enfants de **Saint Lambert** vont se joindre aux quelques **3000 élèves de la Vallée** impliqués, et participer en particulier au **prix Michel Tournier jeunesse**. Les enfants vont lire les cinq titres sélectionnés par le comité de lecture et chacun choisira son livre préféré en justifiant son choix. Ces titres peuvent être consultés sur www.lirenal.com, rubrique prix littéraire, jeunesse. Tout au long de l'année scolaire, l'équipe de Lirenal accompagne dans leurs projets les classes participantes et pendant la semaine du Salon (deuxième semaine d'avril),

celles-ci pourront rencontrer des auteurs, participer à des ateliers, découvrir des expositions...

Les adultes peuvent eux aussi participer au **prix Michel Tournier adulte**, et désigner leur livre préféré parmi les cinq ouvrages sélectionnés par l'équipe de Lirenal et du réseau des bibliothèques du Parc. Vous pouvez trouver toutes les informations nécessaires sur www.lirenal.com, rubrique prix littéraire, adulte.

À NOTER SUR VOS AGENDAS : La 13^{ème} édition du Salon du Livre se déroulera du 6 avril au 13 avril 2013.

La journée publique se déroulera le samedi 13 avril, à Chevreuse, espace Fernand Léger, de 10h à 19h - entrée gratuite. C'est au cours de cette journée que sera décerné très officiellement le prix Michel Tournier dans chacune des catégories jeunesse, lycée, adulte.

Centre d'échanges internationaux

D'Allemagne, des États-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Échanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Lisa, jeune allemande, recherche une famille à partir du mois de Septembre 2013 pour une année scolaire. Elle fait partie d'un club de handball et joue du piano. Plus tard elle aimerait enseigner la langue française en Allemagne. Mariana, jeune mexicaine et passionnée par la danse arrivera à partir de Septembre aussi pour un séjour de 10 mois et elle attend une famille avec impatience !

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

CEI-Centre Échanges Internationaux - Sylvia Garcia Renard/ Verneuil/Seine - 01.39.71.79.68/ 06.14.09.70.51
Bureau Coordinateur CEI - 02.99.20.06.14



Si Saint Lambert m'était conté

Le « turn-over » des habitants de Saint-Lambert depuis ces quinze dernières années étant important, les nouveaux arrivants pourraient être intéressés par l'histoire du village, son passé historique, ses évolutions, géographiques, religieuses et culturelles. Pour les autres qui n'ont peut-être pas lu les premiers numéros et pour ceux qui seront contents de se rafraîchir la mémoire, nous allons réécrire cette **Histoire**.

Nous nous appuyerons sur divers documents, plus particulièrement sur le : Manuel des Pèlerins de Port-Royal des Champs, 1767, sur des relevés de L. MORIZE, le Canton de Chevreuse, Deslis Frères, Tours 1892. L'Abbaye de Port-Royal a influencé fortement notre village et ses écarts, nous citerons donc : La Chronologie de Port-Royal et du Jansénisme. Nous consulterons des extraits édités par le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse, extraits tirés du Dictionnaire de Seine et Oise, parfois avec quelques remarques pertinentes de notre cru.

Nous commencerons par l'histoire de l'abbaye. L'étymologie du nom de PORT-ROYAL demeure un peu mystérieuse. Les titres les plus reculés où il est fait mention de l'abbaye datent de 1204. Elle y porte le nom de « Porrois », ce qui vient évidemment de Porra ou Borra, qui signifie en basse latinité, un creux rempli d'eau et de broussailles !

Ceci s'applique bien au vallon étroit et humide occupé par l'abbaye. En 1324, celui qui adressa la bulle envoyée par le Pape à l'abbesse de Port-Royal écrit Porrois en deux mots, d'où Port-du-Roi, ou **Port-Royal**, nom qui resta à l'abbaye depuis cette époque.

C'est Eudes de Sully qui grâce aux libéralités de Garlande, de la famille des Montmorency, établit une communauté de femmes au vallon du Porrois. Ce monastère, qui ne pouvait à l'origine recevoir plus de douze religieuses, n'était pas riche et ne possédait que peu de biens. Ses principaux bienfaiteurs étaient les seigneurs de Montmorency et les comtes de Monfort, dont les donations furent confirmées par Saint Louis. Mais le Pape Honoré II accorda à cette humble abbaye de grands privilèges : lui permettant par exemple, d'y faire célébrer la messe lors même que tout le pays serait en interdit et autorisant les religieuses à recevoir des séculières désirant vivre dans la retraite, sans se lier pour cela par des vœux éternels. La bulle qui favorisa ainsi cette abbaye est de 1223. De cette époque date également la construction de l'église, confiée à l'un des plus notoires architectes du temps : Robert de Luzarches.

Vers le milieu du XIII^e siècle, Pierre de Nemours érigea ce monastère en abbaye, dont les religieuses soumises à l'ordre de Cîteaux et dépendant plus particulièrement de l'abbaye des Vaux de Cernay prirent le nom de Filles de Saint Bernard. La première abbesse, du nom de Mathilde, vivait en 1216. Les plus illustres parmi celles qui lui succédèrent furent Pétronille de Montfort, fille du connétable Amaury, Philippe de Lévis (1275), Béatrix de Dreux (1316), Agnès de Trie morte en 1348, deux Jeanne de Foix (1468 et 1557).

Dès la fin du XVI^e siècle, la règle du monastère s'était singulièrement relâchée, ainsi qu'en beaucoup d'autres maisons et Port-Royal n'observait plus ni la clôture, ni la règle de Saint Bernard. Par un usage assez répandu à cette époque, des jeunes filles, presque des enfants encore, étaient nommées abbesses. Le principe n'était pas toujours répréhensible. C'est ainsi que Marie Angélique Arnaud, grâce à son grand-père Simon Marion, obtint à douze ans l'abbaye de Port-Royal ! Quand elle atteignit l'âge de dix sept ans, elle fût frappée par le désordre qui régnait dans son monastère et résolut d'y mettre un terme en ramenant les religieuses qui étaient sous ses ordres à l'observation de la règle (1608). Sa famille ne fut pas exempte de la sévérité et la « journée du guichet » en fait foi. Elle donna elle-même ainsi l'exemple, et ce n'est qu'en 1710, après quelles luttes et devant quelles forces que la règle cessa d'être observée aux « Champs ».

La réforme de la Mère Angélique est la première qui fût introduite dans l'ordre de Cîteaux. Le général de l'ordre chargea par la suite la Mère Angélique de réformer les maisons de Maubuisson, du Lys, de Saint-Aubin, alors que la Mère Agnès Arnaud –sœur de la précédente- et ses religieuses allaient à Saint-Cyr, à Gomerfontaine, à Tard, aux Iles d'Auxerre, dans le même but. Le passage de la Mère Angélique au monastère de Maubuisson est significatif -par son importance- de la direction donnée à certaines maisons religieuses de cette époque.

MAIS revenons à PORT-ROYAL DES CHAMPS ...

Ce vallon pathétique est, si l'on peut dire, le « haut-lieu » de la Vallée. Le domaine indestructible où souffle l'esprit, celui qui connut toutes les angoisses et toutes les douleurs, toutes les inquiétudes et tous les orgueils ! Bien que détruit, rasé jusqu'aux fondations. Port-Royal est toujours vivant et ce ne sont point vers les ruines que nous avançons quand, ayant franchi le portail la « SOLITUDE » nous guette, le pigeonier nous guide, les peupliers nous accueillent. « **Quand il ne reste plus rien que les peupliers, les hautes herbes et le vent** ...a écrit François Mauriac... nous percevons encore après des siècles, la réponse adorable que Pascal entendit ici même un soir de novembre » : « **Je t'ai aimé plus ardemment que tu n'as aimé tes souillures** ».

Que reste-t-il, en effet, du monastère où se déroula le plus furieux et le plus douloureux colloque entre la foi et la force ? Peu de choses... On énumère un colombier, un moulin, une partie des murs de clôture, deux tourelles, les caves de l'habitation de Mme de Longueville et la base des piliers de l'église que le duc de Luynes fit exhumer au cours des travaux de déblayage en 1845. Une chapelle moderne, d'un style regrettable, a été élevée au chevet de l'ancienne église. Transformée en musée elle réunit quelques reliques, la plus insigne est le masque de cire de la Mère Angélique et rassemble des plans, des gravures, des portraits, des autographes, des éditions anciennes. C'est M. SILVY qui donna tout son cœur à la cause janséniste et à qui l'on doit le charnier de Saint-Lambert et qui fût l'initiateur de ces collections. Quel témoignage des SOLITAIRES, aussi modeste fût-il, n'a été pieusement mis en sûreté par ses mains ? Plus tard, un Auguste Gazier, hérita de cette ferveur. C'est ainsi qu'une flamme reste vive.

Les bâtiments de l'Abbaye des Champs étaient fort étendus. Rien ne peut en donner une meilleure idée que la description qui en figure dans la préface du *Nécrologe de Port-Royal*. On y découvre la disposition des édifices. Voici le texte : « L'Abbaye de Port-Royal était située dans le commencement d'un vallon désert et solitaire, entouré de bois et de montagnes (!). Sur le bord d'un assez grand étang à trois quart de lieue de Chevreuse, à six lieues de Paris et dans le diocèse de l'Occident. La digue qui soutenait l'étang servait de clôture, d'un côté à l'Abbaye et ses eaux passaient à travers le monastère, formaient dans le jardin un petit canal environ de douze toises de large et de douze à quinze de long. Les murs du cloître étaient soutenus de distance en distance par des tourelles qui se commandaient l'une l'autre et avaient été construites pendant la guerre, pour garantir la Maison d'insultes ».

Dès l'entrée, on voyait un petit corps de logis, le plus ancien des bâtiments, où logeait autrefois Saint-Thibaud supérieur de la Maison, abbé des Vaux de Cernay, qui n'étaient éloignés que d'une lieue et demie. Là logèrent depuis les confesseurs de Port-Royal. Dans la grande cour de dehors était le corps de logis hôtes, à trois étages, où les appartements des hommes et des femmes étaient séparés. Au fond de la même cour s'élevait l'hôtel de la duchesse de Longueville, construit par ses ordres et qui possédait une entrée sur le grand chemin. (Il s'agit là de nos jours du chemin Jean Racine de Port-royal à Chevreuse)

L'église tournée au levant était un édifice du XIII^e siècle, avec une croisée formant deux ailes. La nef avait six arcades de chaque côté. Dans les cinq premières se trouvait l'avant-chœur et le chœur des religieuses. Sur la sixième se posait le clocher qui ne possédait que deux moyennes cloches. La nef de l'église offrait deux collatéraux ou corridors où se rencontraient plusieurs sépultures. Le sanctuaire

Si Saint Lambert m'était conté

était placé dans l'espace de la première des deux arcades du chevet. L'autel simple, mais rehaussé d'une toile de Philippe de Champaigne, représentant la Cène.

Tous les édifices des lieux réguliers étaient d'une grande simplicité, mais solides, propres et commodes. Le dortoir avait deux étages et possédait environ quatre-vingt dix chambres, pouvant loger autant de religieuses.

Sur la hauteur et dépendant du monastère, du côté nord, était une grande ferme appelée les Granges, qui faisait partie des dehors de Port-Royal, du même fief que l'Abbaye qui avait haute et basse justice. Les bâtiments de cette ferme se transformèrent au cours des temps. Elle devait abriter une partie des Petites Écoles. Vers le milieu du XVII^e siècle, quelques personnes de distinction renonçant au monde, allèrent s'ensevelir aux Granges de Port-Royal avec leur naissance et leur talent et s'y appliquèrent à des travaux rustiques, propres à la pénitence et à l'humilité. Dans les derniers temps cette ferme ou maison consistait en une grande cour entourée de bâtiments. Au milieu de la cour se trouvait, se trouve encore, un puits aux sources de 27 toises de profondeur, le fameux puits de PASCAL, pour lequel il imagina cette machine qui permettait à un enfant de douze ans de faire monter un volume d'eau d'un poids de 270 livres.

Le domaine de l'Abbaye a été évalué à 380 arpents de terre labourable, à 925 arpents de bois taillés et à 40 arpents de pré en une seule pièce. On rencontrait dans le monastère toutes les industries nécessaires au besoin de la Maison : cordonnerie, menuiserie, tissanderie, vitrerie, et autres corps de métiers.

C'était bien là, caché dans le silence et limité par la solitude, un royaume dans le royaume.

Un arpent divisé en 100 perches, mesurait suivant le lieu entre 35 et 50 ares. Difficile dans ce contexte d'évaluer les terres et bois de l'Abbaye ? Soit sauf erreur entre 470 et 672 hectares

Pour comparaison la commune de Saint-Lambert mesure 660 hectares.

Une toise mesure 1,949 mètres.

Une lieue de terre mesure 4,445 km.

Roger Naras

LOISIRS :

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (Tél : 01 30 60 05 56) dans le Manoir Communal.

Lundi et Vendredi 16h30-18h15, Mardi 16h30 – 18h, Mercredi 14h-17h

PISCINE DE CHEVREUSE (Tél : 01 30 52 23 28), tarif préférentiel sous réserve **d'un justificatif de domicile**, par exemple la copie de votre carte d'identité

ASSOCIATION SPORTIVE : informations auprès de la Mairie

Club de SCRABBLE : dans l'ancienne bibliothèque les Mardis de 18h à 19h pour les enfants, et à partir de 20h30 pour les adultes. Venez avec votre jeu !

LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS ET DES TENTES

La **SALLE DES ASSOCIATIONS** se loue auprès de la Mairie qui fait l'état des lieux entrant et sortant. La Salle peut contenir 60 personnes au maximum ; elle est louée nue et en l'état et doit être rendue propre. Location et tarifs :

- CE d'entreprises ou autre entité constituée et juridiquement responsable : 1200 € pour la journée
- Associations **extérieures** à Saint Lambert : 800 € pour la journée
- **Habitants de Saint Lambert : 150 € en journée (de 9h00 à 18h00) - 300 € en soirée (à partir de 18h00)**
- Associations de Saint Lambert : 300 € de 9h00 à 18h00

LOCATION DES TENTES : en mairie et elle est exclusivement réservée aux habitants de Saint-Lambert.

Tarifs : Tentes blanches = 40€ ; Tentes bleues = 30€ ; 1 Table et 2 bancs = 5€

Horaires pour retirer et rapporter le matériel à l'atelier municipal:

- Vendredi après midi entre 16 et 17 heures, pour retirer le matériel
- Lundi matin entre 8 et 9 heures, pour réceptionner ce matériel.

En cas de problème au montage, l'assistance technique est assurée par Jacques Mengelle-Touya au 06 83 20 99 45.

Nous vous remercions de respecter cette procédure afin que ce matériel coûteux soit bien entretenu et séché à son retour.

COLLECTE DES DÉCHETS :

ORDURES MÉNAGÈRES : Le ramassage des poubelles est effectué le **jeudi matin**.

DÉCHETS VERTS : collectés le lundi matin, en sacs papier uniquement, du **1^{er} AVRIL JUSQU'AU 9 DÉCEMBRE 2013**. 40 sacs par famille sont distribués gratuitement en Mairie.

ENCOMBRANTS EN 2013: 18 JUIN et 3 DÉCEMBRE. Les appareils électriques et électroniques sont tous recyclés, ils ne sont pas collectés dans les encombrants mais uniquement en déchèterie.

DÉCHÈTERIE : Magny Les Hameaux. Une pièce d'identité vous sera demandée (et/ou un justificatif de domicile).

Ouverture : lundi, mardi, vendredi, samedi de 8h30 à 13h et 14h à 18h15 ; dimanche : de 9h à 13h.

L'accès aux artisans, commerçants et industriels est interdit les samedis, dimanches et jours fériés.

FEUX : Par lettre du 8/7/2011, M. le Préfet nous rappelle que « le brûlage des déchets végétaux (tontes, bois, et ordures ménagères) est interdit toute l'année et sur l'ensemble du territoire départemental ».

Souffle Nomade

... une invitation au voyage ...



Michel Bozot, Xavier Saint-Bonnet et François Daudin Clavel

Trio d'Argent

Concerts exceptionnels

Vendredi 22 Février 2013 à 21h00
Eglise de Saint-Lambert-des-Bois

&

Samedi 23 Février 2013 à 20h00
Chapelle de Milon-la-Chapelle

Entrée gratuite



Extrait du magazine GEO d'octobre 2012, « La France des villages - Ile de France » :

« La route serpente entre des collines, des carrés de forêts et même des petits coins de bocage. L'air frais, vif, parfois balaye les herbes hautes. Et de temps à autre, un chevreuil pointe le bout de son museau juste à l'entrée du village de Saint-Lambert-des-Bois, dans les Yvelines. A seulement trente kilomètres de Paris, il n'y a plus de tours, plus d'agitation. Mais un bourg charmant et authentique qui a su garder son identité. »

ÉTAT CIVIL

Naissance :

Mélissa DÉGEZ, le 10/02/2012
Sakina Mya TRAORÉ, le 02/06/2012
Lucien SOULIAC, le 12/07/2012
Jodie LARRIEU COLIN, le 21/09/2012

Mariages :

Mlle Christelle BERTHO et M. Jean-Philippe VILELA, le 09/06/2012
Mlle Christelle MARECHAL et M. Damien COUPAT, le 16/06/2012

Décès :

Madame Sylvie DARCY, le 26/02/2012

Saint-Lambert-des-Bois

- 78470

